

Consignes et barèmes pour les mémoires de M2 : mémoires de recherche et mémoires de stage.

Pour les mémoires de recherche et mémoires de stage, les étudiant-e-s doivent avoir un-e **directeur-trice de mémoire** titulaire rattaché au département. Le jury est composé d'un autre enseignant-e (ou chercheur-e CNRS). Pour les mémoires de stage, les étudiant-e-s doivent avoir un **tuteur-trice de stage** dans la structure qui les accueillent, qui participe à l'évaluation et, dans la mesure du possible, à la soutenance.

- **Introduction / conclusion – problématique / plan** (*1/4 de la note environ*)

- présence de ces 4 éléments
- liens entre intro et ccl (la ccl répond bien à l'intro et à la problématique)
- lien entre la problématique et le plan (cohérence et pertinence du plan par rapport à la problématique proposée)
- construction du plan (équilibre et liens entre les parties)

** Le mémoire de stage repose aussi sur une problématique qui pourra être construite de façon inductive, dans les premiers temps du stage. L'analyse des dispositifs de l'action publique, le repérage des réseaux d'acteurs et des rapports qu'ils entretiennent et/ou la sociologie des mobilisations et des organisations peuvent par exemple être présents.

- **méthode** (*1/4 de la note environ*)

- présentation de la méthode utilisée (y compris en théorie po)
- adéquation de la méthode à la problématique / pertinence de la méthode
- justification de la méthode retenue (par ex délimitation d'un corpus, choix du terrain, critères de sélection des enquêtés, etc.)
- éléments de réflexivité
- mobilisation des matériaux dans le développement / l'analyse

** Les étudiants en stage exposeront également leur méthode, en donnant une part plus importante aux tâches qu'ils ont effectuées dans les cadres des missions qui leur ont été confiées. Attention toutefois, le mémoire de stage n'est en aucun cas un rapport de stage se contentant de restituer les expériences de l'étudiant-e sans analyse.

- **mobilisations de références scientifiques à bon escient** (*1/4 de la note environ*)

- définition des concepts utilisés / pertinence de leur emploi dans l'analyse
- distinction « sources / bibliographie »
- citer précisément et exhaustivement ses sources.

** Cette exigence s'applique aux mémoires de recherche et mémoires de stage. Dans les derniers une distance est attendue dans l'utilisation et l'analyse des documents produits par la structure d'accueil.

- **analyse** (*1/4 de la note environ*)

- construction d'une analyse / proposition de pistes d'analyse
- pas de paraphrase des discours d'enquêtés (si enquête de terrain) / des textes étudiés (en théorie politique notamment)
- distance aux discours des acteurs / auteurs – perspective critique-discussion

** Cette exigence s'applique aux mémoires de recherche et mémoires de stage. Dans le second cas, l'étudiant-e pourra faire un développement réflexif sur sa position au sein de la structure d'accueil et le point de vue particulier qu'il et elle a été conduit à adopter.

- **présentation / forme** (*prise en compte dans la note finale*)

- présence d'un sommaire
- présentation des références bibliographiques
- absence de coquilles / fautes
- lisibilité

Longueur : 70-80 pages environ (sans compter les annexes).